



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ILE D'YEU

Séance du : 08 Juin 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/06/125

<p><b>Date Convocation</b> 29/05/2026</p> <p><b>Date Affichage</b> 29/05/2026</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en exercice               <b>27</b></li> <li>- présents                   <b>24</b></li> <li>- procuration               <b>03</b></li> <li>- absents                    <b>00</b></li> </ul>	<p>Le 8 Juin Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b><u>PRESENTS 24</u></b> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Nathalie BARBOTIN ; Marika ANDRÉ ; Louis DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Sébastien GAUTIER ; Eddy LAURENT ; Christophe DUPONT ; Leslie DOUX ; Benjamin RATOUIT ; Manon PLESSIS ; Alain MOUSNIER ; Cyril TARAUD ; Laure BARAULT ; Valérie VOISIN</p> <p><b><u>PROCURATIONS 3</u></b> : Christine LE BRIS donne procuration à Vincent ROIRAND ; Maryline SAUVADET donne procuration à Nathalie BARBOTIN ; Gaëlle CHAPUT donne procuration à Alain MOUSNIER</p> <p><b><u>ABSENTS 0</u></b></p> <p><b><u>SECRETAIRE</u></b> : Manon PLESSIS</p>
--	---

### BUDGET PRINCIPAL – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

#### Rapporteur : M. Vincent ROIRAND

Depuis 2024, le compte financier unique (CFU) est la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens qui vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Il a pour objet d'arrêter les comptes 2025 de la Commune de L'Île d'Yeu et de déterminer les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les restes à réaliser qui seront reportés sur l'exercice 2026.

Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui fait référence au compte administratif. Aussi, le maire ne doit pas participer au vote.

Le budget principal de l'exercice 2025 pour lequel le Compte financier unique vous est soumis pour vote s'est exécuté du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour lequel se dégagent les résultats suivants :

Mairie de l'île d'Yeu - Commune de l'île d'Yeu - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	16 170 733,52	17 021 320,98	34 092 063,50
	Recettes réalisées (1)	B	6 620 261,79	18 574 083,94	25 194 345,73
	Restes à réaliser	C	1 261 288,67	0,00	1 261 288,67
Dépenses	Autocrisation budgétaire totale	D	17 220 449,89	21 501 291,41	38 721 741,30
	Dépenses réalisées (1)	E	10 030 760,29	15 183 609,31	25 214 369,60
	Restes à réaliser	F	2 187 633,22	265 193,76	2 453 026,98
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-3 410 498,50	3 390 474,63	-20 023,87
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 049 716,37	3 579 961,43	4 629 677,80
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-2 360 782,13	6 970 436,06	4 609 653,93
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-626 544,35	-265 193,76	-1 191 738,11
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-3 287 326,48	6 705 242,30	3 417 915,82

Considérant que cette proposition a été soumise à l'avis de la Commission des finances du 12 février 2026,

Considérant le code général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (21 POUR, 5 ABSENCES : Minorité) :**

- ♦ **RECONNAIT** la sincérité des résultats et des restes à réaliser,
- ♦ **VOTE** le Compte financier unique 2025 du budget principal et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le maire ne participe pas au vote.

L'île d'Yeu, le 12 Juin 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Le maire,  
M. Patrice BERNARD